

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2025

Villepinte, le 25 juillet 2025

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Guerbet publie le descriptif de son programme de rachat d'actions, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 23 mai 2025.

1. Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme de rachat

Il s'agit de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025.

2. Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Au 24 juillet 2025 après clôture de bourse, Guerbet détient 38 768 actions de ses propres actions, représentant 0,31% de son capital social. Leur répartition s'établit comme suit :

Attribution aux salariés et mandataires sociaux	27 263
Contrat de liquidité	11 505

3. Objectif du programme

Le programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers le 1er juillet 2021,
- allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des autres entités du Groupe, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce, ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux dispositions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail ou (iv) de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les

Contacts :

Guerbet

Jérôme Estampes, Directeur Administratif et Financier + 33.1.45.91.50.00 / jerome.estampes@guerbet.com

Christine Allard, Directrice des Affaires Publiques et Communication : +33.6.30.11.57.82 / christine.allard@guerbet.com



conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,

- conserver les actions de la Société et les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe de fusion, de scission ou d'apport,
- annuler tout ou partie des titres ainsi achetés, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée générale ou de toute autre résolution de même nature,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur ;

4. Modalités du programme

- Titres concernés : actions ordinaires de Guerbet S.A. - code ISIN FR0000032526
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 1 264 112 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 38 768 (soit 0,31% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 225 344 actions (soit 9,69% du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

- Prix d'achat unitaire maximum : 60 euros
- Montant maximal potentiel alloué au programme : 73 520 610 euros
- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

5. Durée de validité du programme

18 mois à compter de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2025, soit jusqu'au 23 novembre 2026.

A propos de Guerbet

Chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux. C'est notre Raison d'être. Nous sommes un leader mondial de l'imagerie médicale, proposant une gamme complète de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux et de solutions digitales et IA pour l'imagerie diagnostique et interventionnelle. Pionniers depuis 98 ans dans le domaine des produits de contraste, avec plus de 2 905 collaborateurs dans le monde, nous ne cessons d'innover et consacrons 9 % de notre chiffre d'affaires à la Recherche & Développement dans quatre centres en France et aux États-Unis. Guerbet (GBT) est coté au compartiment B d'Euronext Paris et a réalisé un chiffre d'affaires de 841 millions d'euros en 2024. Pour plus d'informations, merci de consulter www.guerbet.com.

Contacts :

Guerbet

Jérôme Estampes, Directeur Administratif et Financier + 33.1.45.91.50.00 / jerome.estampes@guerbet.com

Christine Allard, Directrice des Affaires Publiques et Communication : +33.6.30.11.57.82 / christine.allard@guerbet.com

